

Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos



Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

Le Pays de l'Or vous propose geosphere :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

Et toujours sur Servicepublic.fr :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site servicepublic.fr:

Taux de TVA dans le secteur de l'hygiène et de la santé

Différents taux de TVA sont applicables dans le domaine de l'hygiène et de la santé. Nous vous présentons les principaux taux dans cette fiche.

Produits hygiéniques

Les produits cosmétiques (crème de jour, de nuit, etc.) et d'hygiène (savon, shampoing, etc.) sont soumis à la TVA à 20 % .

Les préservatifs masculins et féminins et les masques de protection sont soumis à la TVA à 5,5 % . Les protections hygiéniques féminines sont également soumises à la TVA à 5,5 % .

Les produits cosmétiques (crème de jour, de nuit, etc.) et d'hygiène (savon, shampoing, etc.) sont soumis à la TVA à 20 % .

Les préservatifs masculins et féminins et les masques de protection sont soumis à la TVA à 5,5 % .

Les protections hygiéniques féminines sont soumises à la TVA à 2,1 % .

Les produits cosmétiques (crème de jour, de nuit, etc.) et d'hygiène (savon, shampoing, etc.) sont soumis à la TVA à 8,5 % .

Les préservatifs masculins et féminins sont soumis à la TVA à 2,1 % . Les protections hygiéniques féminines et les masques de protections sont également soumis à la TVA à 2,1 % .

À noter

L'importation de certains produits en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion est **exonérée** de TVA. Il s'agit notamment de produits de première nécessité sanitaire ou alimentaire.

La est détaillée dans le Code général des impôts.

Produits médicaux destinés à l'homme

Les médicaments utilisés dans la médecine humaine qui ne sont pas remboursés par la sécurité sociale sont soumis à la TVA à 10 % .

L'achat, l'importation, l'acquisition intracommunautaire, la vente, la livraison, la commission, le courtage ou le travail à façon de produits médicaux remboursés partiellement ou entièrement par la sécurité sociale sont soumis à la TVA à 2,1 % . Il s'agit notamment des produits suivants :

Préparation magistrale

Médicaments officinaux

Médicament ou produit pharmaceutique

L'importation, l'acquisition intracommunautaire et la livraison de médicaments nécessitant une autorisation temporaire d'utilisation sont également soumises à la TVA à 2,1 % .

Les pansements sont quant à eux soumis à la TVA à 20 % .

Les médicaments utilisés dans la médecine humaine qui ne sont pas remboursés par la sécurité sociale sont soumis à la TVA à 10 % .

L'achat, l'importation, l'acquisition intracommunautaire, la vente, la livraison, la commission, le courtage ou le travail à façon de produits médicaux remboursés partiellement ou entièrement par la sécurité sociale sont soumis à la TVA à 2,1 % . Il s'agit notamment des produits suivants :

Préparation magistrale

Médicaments officinaux

Médicament ou produit pharmaceutique

L'importation, l'acquisition intracommunautaire et la livraison de médicaments nécessitant une autorisation temporaire d'utilisation sont également soumises à la TVA à 2,1 % .

Les pansements sont quant à eux soumis à la TVA à 20 % .

Les médicaments utilisés dans la médecine humaine qui ne sont pas remboursés par la sécurité sociale sont soumis à la TVA à 2,1 % .

L'achat, l'importation, l'acquisition intracommunautaire, la vente, la livraison, la commission, le courtage ou le travail à façon de produits médicaux remboursés partiellement ou entièrement par la sécurité sociale sont soumis à la TVA à 2,1 % . Il s'agit notamment des produits suivants :

Préparation magistrale

Médicaments officinaux

Médicament ou produit pharmaceutique

L'importation, l'acquisition intracommunautaire et la livraison de médicaments nécessitant une autorisation temporaire d'utilisation sont également soumises à la TVA à 2,1 % .

Les pansements sont quant à eux soumis à la TVA à 8,5 % .

À noter

L'importation de certains produits en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion est **exonérée** de TVA. Il s'agit notamment de produits de première nécessité sanitaire ou alimentaire.

La est détaillée dans le Code général des impôts.

Produits sanguins

Les produits sanguins d'origine humaine qui ne sont pas à usage thérapeutique direct sont soumis à la TVA à 2,1 % . Il s'agit des produits suivants :

Produit sanguin labile

Pâte plasmatoire

Plasma à finalité transfusionnelle pour lequel un processus industriel intervient

Médicament issu du fractionnement du plasma

Dispositif médical de diagnostic in vitro et ses accessoires

Produit cellulaire à finalité thérapeutique

Excipient à usage pharmaceutique et substance utilisée dans la fabrication d'un médicament mais qui n'entre pas dans sa composition

Les autres produits (par exemple le sang humain) **ne sont pas soumis** à la TVA.

Produits médicaux destinés aux animaux

Les produits médicaux sont par exemple des médicaments vétérinaires ou des aliments médicamenteux

Les produits médicaux qui concernent les animaux sont soumis à la TVA à 20 % .

Les produits médicaux qui concernent les animaux sont soumis à la TVA à 20 % .

Les produits médicaux qui concernent les animaux sont soumis à la TVA à 8,5 % .

À noter

L'importation de certains produits en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion est **exonérée** de TVA. Il s'agit notamment de produits de première nécessité sanitaire ou alimentaire.

La est détaillée dans le Code général des impôts.

Prestations médicales

On entend par prestation médicale les soins qui peuvent faire l'objet d'une prescription par un praticien.

Les prestations de santé sont soumises à la TVA à 20 % .

Les prestations de santé sont soumises à la TVA à 20 % .

Les prestations de santé sont soumises à la TVA à 8,5 % .

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Taux applicables

Taux de TVA dans le secteur de l'hygiène et de la santé

Taux de TVA sur les produits alimentaires et les boissons

Taux de TVA pour les travaux de rénovation d'un logement

Taux de TVA dans le secteur de l'hébergement et de l'hôtellerie

Taux de TVA dans le secteur des loisirs (culture, sport, etc.)

Taux de TVA dans les secteurs des arts et de la presse

Taux de TVA dans le secteur agricole

Taux de TVA dans le secteur des énergies et des déchets

Taux de TVA applicables à la formation et à l'enseignement

Vente en détaxe aux touristes

Déclaration de la TVA

Déclarer et payer la TVA

Création et dissolution d'un groupe TVA

Franchise en base de TVA

Déduction de la TVA sur les achats professionnels

Autoliquidation de la TVA en cas de sous-traitance dans le BTP

Commerce international et TVA

TVA applicable aux échanges de biens dans l'Union européenne

TVA applicable aux échanges de prestations de services dans l'Union européenne

Numéro de TVA intracommunautaire

Remboursement de la TVA intracommunautaire

Importations et exportations (hors Union européenne) : règles en matière de TVA

Questions – Réponses

- Comment calculer un prix hors taxes à partir d'un prix toutes taxes comprises ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Taux de TVA pour les travaux de rénovation d'un logement

- Taux de TVA dans le secteur de l'hébergement et de l'hôtellerie

- Taux de TVA dans le secteur des loisirs (culture, sport, etc.)

Pour en savoir plus

- Liste des produits exonérés de TVA en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion

Source : Legifrance

Services en ligne

- Calculateur de prix hors taxe (HT) ou toutes taxes comprises (TTC)

Téléservice

**Textes de
référence**

- Code général des impôts : article 50 duodecies

Liste des produits exonérés de TVA en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion

- Code général des impôts : articles 278-0 bis à 279 bis

Taux de TVA en France

- Code général des impôts : articles 294 à 296 ter

Taux de TVA en Guadeloupe, Martinique et Réunion

- Code général des impôts : article 297

Taux de TVA en Corse

- Bofip-Impôts n°BOI-TVA-LIQ-40-20 sur les prestations imposables au taux de 2,1 %



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00